

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 360

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 7, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer une précision superfétatoire.